



**Communauté de Communes Cœur de Garonne**

**Siège social :**

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

**Siège administratif :**

12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

**Décision du Président**

**N° DEC-2022-33-1-1**

**Date : 13/12/2022**

**Objet : Autorisation d'attribution et signature du marché négocié sans mise en concurrence ni publicité relatif à la fourniture, livraison, installation et mise en service de matériels électroménagers.**

**VU**

VU le code général des collectivités territoriales et son article L5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° D-2020-96-5-4 du 23 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président ;

Vu la délibération D-2022-25-1-1 du 18 octobre 2022 autorisant le lancement de la consultation en marché négocié sans mise en concurrence relative à la fourniture, livraison, installation et mise en service de matériels électroménagers ;

**Le Président de la communauté de communes Cœur de Garonne**

**DECIDE**

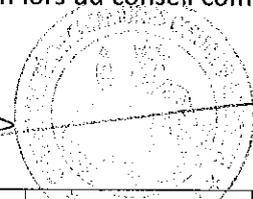
D'attribuer la consultation citée en objet comme suit :

Opérateur économique proposé	Montant maximum annuel
<b>BUZY SAS</b>	<b>25 000€ HT</b>

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne et transmise aux membres de l'assemblée délibérante ;

En vertu de l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision lors du conseil communautaire qui suivra.

Le Président,  
Paul-Marie BLANC



Certifiée et rendue exécutoire par le Président le :	13/12/2022
Expédiée à la Préfecture le :	13/12/2022
Publiée sur le site internet le :	14/12/2022

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.